

CONSEIL MUNICIPAL 28 FEVRIER 2020

PROCES-VERBAL

Etaients présents les membres du conseil municipal :

Mmes. et MM les Adjoints :	VOGT, MISSLER, BRASSEUR, GAENG, OLIGER
Mmes et MM. les Conseillers :	KARMANN, CAKICI, SCHNELL, BOUR, WIESSER, SCHMITT P., KRACKENBERGER, SALLERIN, DESCOURVIERES, NOMINE
Absents excusés :	EYERMANN, GOBER, OZEN, LETZELTER, SCHMITT C.
Procuration :	M. EYERMANN à M. OLIGER Mme GOBER à M. BRASSEUR Mme OZEN à M. VOGT Mme LETZELTER à M. SALLERIN Mme SCHMITT C à Mme DESCOURVIERES

Assistait, en outre, Monsieur Mathieu MULLER, Directeur Général des Services.

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

16 conseillers étant présents, et 5 conseillers absents ayant donné procuration, le quorum est atteint.

L'assemblée désigne Jacques BRASSEUR comme secrétaire de séance (article L 2121-15 CGCT).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2020 envoyé par courriel le 21 février 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Madame Josiane NOMINE, conseillère municipale, entre à 20h05 en salle des séances.

Monsieur le Maire rappelle le sens de son engagement et évoque la fin du mandat. Il adresse à ses collègues élus ses remerciements pour leur fidélité à un projet et à une équipe durant ces deux mandats.

Il met à l'honneur le personnel municipal marqué par un sens indéniable du service public et avec lequel il a entretenu des relations de confiance dans un climat de travail agréable. Ces derniers mots vont à sa famille, ses petits-enfants et enfants, son épouse auxquels il pense avoir trop souvent manqué.

Monsieur Francis VOGT, 1er Adjoint, adresse ses remerciements au maire pour sa confiance. Il souligne enfin son sens du devoir et le souci que ce dernier a toujours eu de faire prévaloir l'intérêt général devant tout autre.

Affaires Municipales

Point n°1. Communication des décisions du Maire - Article L 2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Il propose au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes :

ANNEE 2020

Numéro d'enregistrement	Objet de la décision	Date de la décision
Aff. Générales/SL N° 001/2020	Décision autorisant la location du gymnase Teyssier à l'association Franco Turque dans le cadre des séances sportives pour les membres de l'association le jeudi soir de 20h à 23h, le vendredi soir de 21h10 à 23h10 et le samedi soir de 20 h à 22h. Location consentie à titre gratuit pour une période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.	13/01/2020
N° 02/2020	Décision autorisant la location d'une salle dans la maison des associations (15 Glacis du Château) au profit de M. REICHERT Julien, Président du Skat Club de Bitche pour réaliser les activités de l'association tous les vendredis soirs du 1/2/2020 au 31/01/2021 moyennant une redevance annuelle d'occupation de 300 €.	06/02/2020
Ville/CB N° 03/2020	Décision autorisant la souscription d'un avenant au contrat d'assurance n°1406D auprès de Gras-Savoie CNP Assurances garantissant les risques aux obligations statutaires. Le nouveau taux de cotisation (frais de gestion compris) est fixé à 4.49 % de la base des revenus des agents titulaires. Les risques garantis sont : décès, longue maladie, maladie de longue durée, accident ou maladie imputable au service ou maladies professionnelles. Contrat conclu pour la période du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.	20/01/2020

Ville/PS N° 04/2020	Décision autorisant la souscription d'un contrat pour l'entretien et l'accord de l'orgue AUBERTIN de l'église catholique Ste Catherine. Contrat conclu pour une période de 1 an à compter du 13 février 2020 moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 765 €.	13/02/2020
------------------------	---	------------

Le registre des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est consultable au Secrétariat Général et en séance. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre acte des décisions présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte des décisions présentées.

Affaires financières

Point n° 2. Comptes Administratifs 2019

Monsieur le Maire, en vertu de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose à l'Assemblée de désigner Monsieur Francis VOGT, Adjoint, Président de la séance durant l'étude des points 2.1 à 2.6.

Cette proposition est soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Francis Adjoint au Maire, Président de la séance durant l'étude des points 2.1 à 2.6.

Point n° 2. Comptes Administratifs 2019

2.1 Compte administratif 2019 du budget principal

Le Compte administratif est un document qui présente une photographie de ce que fut le Budget municipal de l'année écoulée, arrêté au 31 Décembre. Il doit être voté avant le 30 Juin de l'année en cours.

Monsieur Francis VOGT, Adjoint, présente le Compte Administratif 2019 suivant (chaque conseiller municipal possède un exemplaire du Compte Administratif 2019) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 160 123,04			34 802,01	1 160 123,04	34 802,01
Opérations de l'exercice	1 254 606,37	1 882 703,71	4 773 204,76	5 825 068,96	6 027 811,13	7 707 772,67
TOTAUX	2 414 729,41	1 882 703,71	4 773 204,76	5 859 870,97	7 187 934,17	7 742 574,68
Résultats de clôture	532 025,70			1 086 666,21		554 640,51
Restes à réaliser	513 403,04	73 334,00			513 403,04	73 334,00
TOTAUX CUMULES	1 045 428,74	73 334,00		1 086 666,21	513 403,04	627 974,51
RESULTATS DEFINITIFS	972 094,74			1 086 666,21		114 571,47

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Commission des Finances, réunie le 25 février 2020, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point n° 2. Comptes Administratifs 2019

2.2 Compte administratif 2019 du budget annexe du Village Vacances

Monsieur Francis VOGT, Adjoint, présente le Compte Administratif 2019 du budget annexe Village Vacances suivant (chaque conseiller municipal possède un exemplaire du Compte Administratif 2019) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	37 599,86			3 364,91	37 599,86	3 364,91
Opérations de l'exercice	40 532,56	41 230,86	22 741,47	56 298,60	63 274,03	97 529,46
TOTAUX	78 132,42	41 230,86	22 741,47	59 663,51	100 873,89	100 894,37
Résultats de clôture	36 901,56			36 922,04		20,48
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	36 901,56			36 922,04		20,48
RESULTATS DEFINITIFS	36 901,56			36 922,04		20,48

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Commission des Finances, réunie le 25 février 2020, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point n° 2. Comptes Administratifs 2019

2.3 Compte administratif 2019 du budget annexe du Golf

Monsieur Francis VOGT, Adjoint, présente le Compte Administratif 2019 du budget annexe du Golf suivant (chaque conseiller municipal possède un exemplaire du Compte Administratif 2019) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	30 150,04	122 371,24	0,00	122 371,24	30 150,04
Opérations de l'exercice	156 930,09	146 452,91	1 547 307,36	1 560 611,39	1 704 237,45	1 707 064,30
TOTAUX	156 930,09	176 602,95	1 669 678,60	1 560 611,39	1 826 608,69	1 737 214,34
Résultats de clôture	0,00	19 672,86	109 067,21	0,00	89 394,35	0,00
Restes à réaliser	4 788,00	0,00	0,00	0,00	4 788,00	0,00
TOTAUX CUMULES	4 788,00	19 672,86	109 067,21	0,00	94 182,35	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		14 884,86	109 067,21		94 182,35	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Commission des Finances, réunie le 25 février 2020, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point n° 2. Comptes Administratifs 2019

2.4 Compte administratif 2019 du budget annexe de la Régie de la Citadelle et du Jardin pour la Paix

Monsieur Francis VOGT, Adjoint, présente le Compte Administratif 2019 du budget annexe de la Régie de la Citadelle et du Jardin pour la Paix suivant (chaque conseiller municipal possède un exemplaire du Compte Administratif 2019) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	23 571,67				23 571,67	
Opérations de l'exercice	20 884,04	28 651,33	592 722,69	709 579,87	613 606,73	738 231,20
TOTAUX	44 455,71	28 651,33	592 722,69	709 579,87	637 178,40	738 231,20
Résultats de clôture	15 804,38			116 857,18		101 052,80
Restes à réaliser	8 500,00	882,98			7 617,02	
TOTAUX CUMULES	24 304,38	882,98		116 857,18	7 617,02	101 052,80
RESULTATS DEFINITIFS	23 421,40			116 857,18		93 435,78

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Commission des Finances, réunie le 25 février 2020, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point n° 2. Comptes Administratifs 2019

2.5 Compte administratif 2019 du budget annexe du Lotissement

Monsieur Francis VOGT, Adjoint, présente le Compte Administratif 2019 du budget annexe du Lotissement suivant (chaque conseiller municipal possède un exemplaire du Compte Administratif 2019) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	107 110,58				107 110,58	
Opérations de l'exercice	78 694,74		24 846,92	3 038,42	103 541,66	3 038,42
TOTAUX	185 805,32	0,00	24 846,92	3 038,42	210 652,24	3 038,42
Résultats de clôture	185 805,32		21 808,50		207 613,82	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	185 805,32		21 808,50		207 613,82	
RESULTATS DEFINITIFS	185 805,32		21 808,50		207 613,82	

Monsieur le Maire signale qu'une demande de réévaluation a été envoyée à la DDFIP pour envisager une minoration du prix de vente des plus grandes parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Commission des Finances, réunie le 25 février 2020, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point n° 2. Comptes Administratifs 2019

2.6 Compte administratif 2019 du budget annexe de la Forêt

Monsieur Francis VOGT, Adjoint, présente le Compte Administratif 2019 du budget annexe de la Forêt suivant (chaque conseiller municipal possède un exemplaire du Compte Administratif 2019) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			16 480,91		16 480,91	
Opérations de l'exercice			19 365,09	40 413,33	19 365,09	40 413,33
TOTAUX			35 846,00	40 413,33	35 846,00	40 413,33
Résultats de clôture				4 567,33	4 567,33	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				4 567,33	4 567,33	
RESULTATS DEFINITIFS					4 567,33	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Commission des Finances, réunie le 25 février 2020, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point n° 3. Comptes de gestion 2019

Monsieur le Maire, reprenant la présidence de la séance, informe le Conseil Municipal que les comptes de gestion 2019 établis par Monsieur le Trésorier pour le budget principal, le budget annexe du Village Vacances, le budget annexe du Golf, le budget annexe de la Régie de la Citadelle et du Jardin pour la Paix, le budget annexe du lotissement et le budget annexe de la forêt communale sont conformes aux comptes administratifs 2019 soumis précédemment à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir procédé à cette constatation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier (budget principal, budget annexe du Village Vacances, budget annexe du Golf, budget annexe de la Régie de la